



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

aide au développement

Question écrite n° 75218

Texte de la question

M. Jacques Remiller appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur le taux élevé de mortalité maternelle dans les pays en développement. Le risque pour une mère de mourir de complications liées à sa grossesse y est deux cent cinquante fois plus élevé que dans les pays développés. La santé est pourtant un droit fondamental inscrit dans la déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948 et personne ne songe à contester qu'elle est une des conditions nécessaires à la réduction de la pauvreté, et au développement social et économique. Certes, la priorité donnée à la santé relève avant tout d'une volonté politique nationale des pays en question. Mais les pays du nord conservent un rôle déterminant en particulier à travers le montant et les priorités fixées en matière d'aide au développement. En septembre prochain, la France participera, à New-York, à l'évaluation des progrès réalisés dans l'atteinte des objectifs du millénaire pour le développement (OMD). À ce jour, il semble que les deux objectifs relatifs à l'amélioration de la santé maternelle et infantile accusent le retard le plus criant. Il lui demande, en conséquence, de prendre en compte les suggestions de plusieurs organisations non gouvernementales qui proposent de consacrer 0,1 % de la richesse nationale au financement de la santé dans les pays en développement, et de soutenir, techniquement et financièrement, les pays désireux d'introduire des politiques d'accès gratuit aux soins de santé de base, en particulier pour les femmes et les enfants, et d'affecter au renforcement des ressources humaines au moins 25 % de l'aide française allouée au secteur de la santé.

Texte de la réponse

La santé constitue un enjeu primordial dans le processus de développement. Pour cette raison, trois des huit objectifs du millénaire pour le développement (OMD) - validés en 2000 à l'issue de la Déclaration du millénaire approuvée par 189 chefs d'État et de gouvernement - sont consacrés à l'amélioration de la santé (OMD 4 : diminuer de 2/3 de la mortalité infantile ; OMD : diminuer de 3/4 la mortalité maternelle ; OMD 6 : maîtriser les grandes épidémies, le sida, le paludisme et la tuberculose). Les grandes épidémies ont pu être enrayerées. La mortalité infantile a diminué de près de 30 %, passant de plus de 12 millions à moins de 9 millions d'enfants morts avant leur cinquième anniversaire. Des progrès ont été réalisés en matière de réduction de la mortalité maternelle dans plus de 100 pays, grâce à l'extension d'interventions simples qui ont fait leurs preuves : planification familiale, présence de personnel qualifié lors de l'accouchement, accès aux soins obstétricaux d'urgence. Mais ces progrès sont inégaux selon les régions : en Afrique subsaharienne, la réduction de la mortalité maternelle n'a été que de 2 % de 1990 à 2005, alors qu'elle a été de 20 % en Asie. Notre pays consacre une part importante de son aide publique à améliorer la santé dans les pays en développement et dispose d'une réelle expertise dans ce domaine. Ainsi en 2009, la santé, qui est l'un des cinq secteurs de concentration de l'aide française au développement, représentait 12 % de l'aide publique au développement, soit près d'un milliard d'euros. Face aux pandémies du sida, du paludisme et de la tuberculose, la France a fait le choix de privilégier la coopération internationale multilatérale, avec le Fonds mondial, auquel elle consacre 900 millions d'euros pour 2008-2010. Elle est, à ce titre, le deuxième contributeur. En outre, à travers la contribution de solidarité sur les billets d'avion, elle finance UNITAID à hauteur de 160 millions d'euros

(1er contributeur) pour l'achat de formulations pédiatriques de médicaments, dans le cadre des trois grandes pandémies. Notre pays a également contribué, à hauteur de 15 millions d'euros, entre 2003 et 2006, pour l'alliance mondiale pour la vaccination (GAVI) et il s'est engagé, dès 2007 et pour vingt ans, pour 1,3 milliard d'euros à travers la facilité financière internationale appliquée à la vaccination (IFFIm), qui permettra d'éviter le décès d'environ 5 millions d'enfants entre 2006 et 2015 et de plus de 5 millions d'adultes dans le futur. La France soutient, également, dans le cadre du Fonds de solidarité prioritaire des programmes visant à améliorer la santé maternelle et infantile, la prise en charge des orphelins et des enfants vulnérables dans le contexte du sida. Au-delà des ressources financières, beaucoup dépend de la qualité et de l'efficacité des politiques publiques, et de leurs appropriations par les gouvernements des pays en développement. Au travers de nombreux engagements, résolutions et discours tant au niveau du G8, de l'Union européenne que des Nations unies, notre pays a régulièrement soutenu les initiatives des pays en développement qui souhaitent mettre en place des politiques de gratuité des soins pour les femmes enceintes et les enfants de moins de trois ans. L'Agence française de développement (AFD) permet, par exemple, la gratuité des soins au Niger depuis 2007. L'accès universel aux soins passe également par la mise en place de mécanismes de prise en charge des soins et de protection efficace et durable contre le risque maladie. Notre pays considère que le renforcement des ressources humaines en santé est un élément clé de l'appui aux systèmes de santé et, à terme, de l'atteinte des OMD en particulier 4 et 5. Il consacre, d'ailleurs, une partie de son aide publique au développement (APD) à cette thématique et participe à l'Alliance pour les ressources humaines en santé. Le Fonds européen de développement (FED) et les autres mécanismes financiers de l'Union européenne, à laquelle la France contribue à hauteur de 1 800 millions d'euros par an, financent des projets dédiés aux ressources humaines en santé. La pérennité des actions en santé passe aussi par un meilleur co-financement au niveau national, permettant une plus grande appropriation et une moindre dépendance vis-à-vis de l'aide extérieure. À ce titre, la déclaration d'Abuja, signée par la plupart des pays en développement, prévoit la participation financière de ces derniers au financement du secteur santé, à hauteur de 15 % de leur budget national. La France assure le secrétariat permanent du Groupe pilote sur les financements innovants, rassemblant, aujourd'hui, 60 États du Nord et du Sud. En 2009, elle a également engagé un processus de travail, avec 12 pays partenaires, portant sur la mise en place des contributions issues des transactions financières internationales et sur leur affectation. De manière générale, l'ensemble des OMD est intimement lié et la santé ne peut être déconnectée de l'atteinte d'autres objectifs (sécurité, réduction de la pauvreté, sécurité alimentaire, éducation, accès à l'eau potable et assainissement).

Données clés

Auteur : [M. Jacques Remiller](#)

Circonscription : Isère (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75218

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 mars 2010, page 3510

Réponse publiée le : 25 mai 2010, page 5716